

Avec la qualification EO, les membres de l'équipe Agility EO sont déterminés pour l'EO du 23-27 juillet 2026 à Fontainebleau, France. Deux compétitions de qualification sont organisées, chacune comprenant une épreuve d'agility ouverte et une épreuve de jumping ouverte. Elles se déroulent dans le cadre d'une compétition de deux jours, sur un week-end.

Après les qualifications, l'équipe APG est formée conformément au "[Règlement des championnats internationaux](#)".

L'organisateur a créé le site web [EO-Quali](https://www.eoquali.ch) (<https://www.eoquali.ch>).

Responsabilité	CTAMO Compétition Faiitan Würsch 079 483 08 87 wettkampf@tkamo.ch		
Organisateur lieu	Q1 / Q2 16./17.05.2026	ATE Microdogs Monika Allgaier allgra@hispeed.ch Pferdesportstall Sigg, Im Ried 8107 Buchs ZH	079 316 94 09
Juge	Q1/Q2	Angelika Brandl (AUT), Jordi Boix Baró (ESP), Gil Welfringer (LUX)	
Juge arbitre	Q1/Q2	tbd	
Conditions de participation	Les conducteurs domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein et membres d’une section de la SCS peuvent participer au European Open (EO). Le chien conduit doit être âgé d’au moins 24 mois lors du championnat du monde (date de mise bas avant le 22.07.2024). Le chien conduit (chien de race ou chien sans papier) doit être autorisé de participer dans la classe 2 ou 3 de sa catégorie au moment des épreuves de qualification.		

Début de l'inscription	mardi, 10.03.2026 Inscription via Dashboard , camping
Date limite d'inscription	dimanche, 10.05.2026
Frais	CHF 80.00 (Registration CHF 20.00, Frais d'inscription CHF 60.00))
Facturation	La facturation est effectuée par la CTAMO
Délai de paiement	mardi, 12.05.2026 (date de valeur)
Équipe d'encadrement	-
Documentation	1. Règlement Championnats internationaux Agility 2. Directive European Open (EO) 3. Directive Barème des taxes 4. Cahier des charges pour organisateurs de concours Agility 5. Règlement juges de concours 6. Directive Déclaration de confidentialité

Ce dont il faut aussi tenir compte :

- Les mutations doivent être effectuées par e-mail auprès du point de contact de la CTAMO wettkmapf@tkamo.ch avant le vendredi, 15.05.2026, 12h00.
- il n'est pas possible de changer de conducteur de chien après la première manche de qualification.
- Seules les équipes inscrites (chien et athlète) peuvent participer.
- Remboursement des frais en cas de désinscription :
Jusqu'au mardi, 12.05.2026 : remboursement de la totalité du montant moins CHF 5.00 de frais bancaires
Après le mercredi, 13.05.2026 jusqu'au jeudi, 14.05.2026 : Frais d'inscription hors frais d'enregistrement, moins 5 CHF de frais bancaires, sur présentation d'un certificat médical pour chien/maître-chien.
Après le vendredi, 15.05.2026 : aucun remboursement